

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Le budget 2020 revu 3 047 milliards de francs

LES conséquences économiques de la pandémie de Covid-19 et de la chute drastique des cours des matières premières (pétrole et manganèse) ont contraint le gouvernement à revoir en profondeur ses prévisions budgétaires pour l'année 2020. Sur cette base, le projet de loi de finances rectificative a été adopté vendredi dernier en Conseil des ministres. Il est équilibré en ressources et en charges à 3 047,1 milliards de FCFA contre 3 330,7 milliards de FCFA dans la Loi de finances initiale, soit une baisse de 9 %.

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

ANNONCE depuis plusieurs semaines, le gouvernement a finalement adopté, le 12 juin 2020 en Conseil des ministres, le projet de Loi de Finances rectificative pour l'année 2020.

Cette révision du budget de l'État s'imposait en raison des conséquences de la pandémie de Covid-19 sur l'économie nationale et de la chute des cours des matières premières, notamment du pétrole et du manganèse. Ainsi, avec le nouveau contexte actuel marqué par un ralentissement de l'économie mondiale dont le Gabon est fortement tributaire, les principales hypothèses du cadrage macroéconomique envisagent désormais une chute du prix du baril du pétrole gabonais à 30 USD contre 57 USD dans la Loi de finances Initiale (LFI). Malgré un maintien de la production pétrolière à 10,4 millions de tonnes métriques; une baisse de 15,3 %, par rapport à la LFI, des exportations de manganèse à 5,985 millions de tonnes métriques au lieu de 7,069 millions de tonnes métriques avec un prix de vente de la tonne de manganèse en moyenne de 147,3USD contre 204,1 USD dans la LFI, soit une baisse de 27,8 %.

Sur cette base, le budget est équilibré en ressources et en charges à 3 047,1 milliards de FCFA contre 3 330,7 milliards de FCFA dans la Loi de finances initiale, soit une baisse de 9 % correspondant à 283,6 milliards de FCFA. Dans ce nouveau ca-

drage, le budget d'investissement pour l'année 2020 va baisser de 26 %. Initialement prévu à 513,2 milliards de francs (hors recettes affectées), il a été fixé à 380 milliards de FCFA. Soit une contraction de 133,2 milliards de FCFA.

Le gouvernement a décidé de mettre l'accent sur le renforcement du système de santé et de

À l'instar des économies du monde entier et de la sous-région Cémac en particulier, l'économie gabonaise va officiellement entrer en récession.

de la politique fiscale (DGEFP) indiquent que le pays passera d'une croissance positive de 3,8 % attendue dans la Loi de finances initiale à une légère récession avec une croissance d'environ -0,2 %. Soit une perte de 4 points. Ce résultat proviendrait du repli de la production pétrolière à -4,5 % et un très fort

protection sociale ainsi que sur le soutien aux activités productives afin d'assurer la stabilité macroéconomique et préserver l'emploi.

RÉCESSION
* À l'instar des économies du monde entier et de la sous-région Cémac en particulier, l'économie gabonaise va officiellement entrer en récession. Les dernières estimations faites par les services de la Direction générale de l'économie et

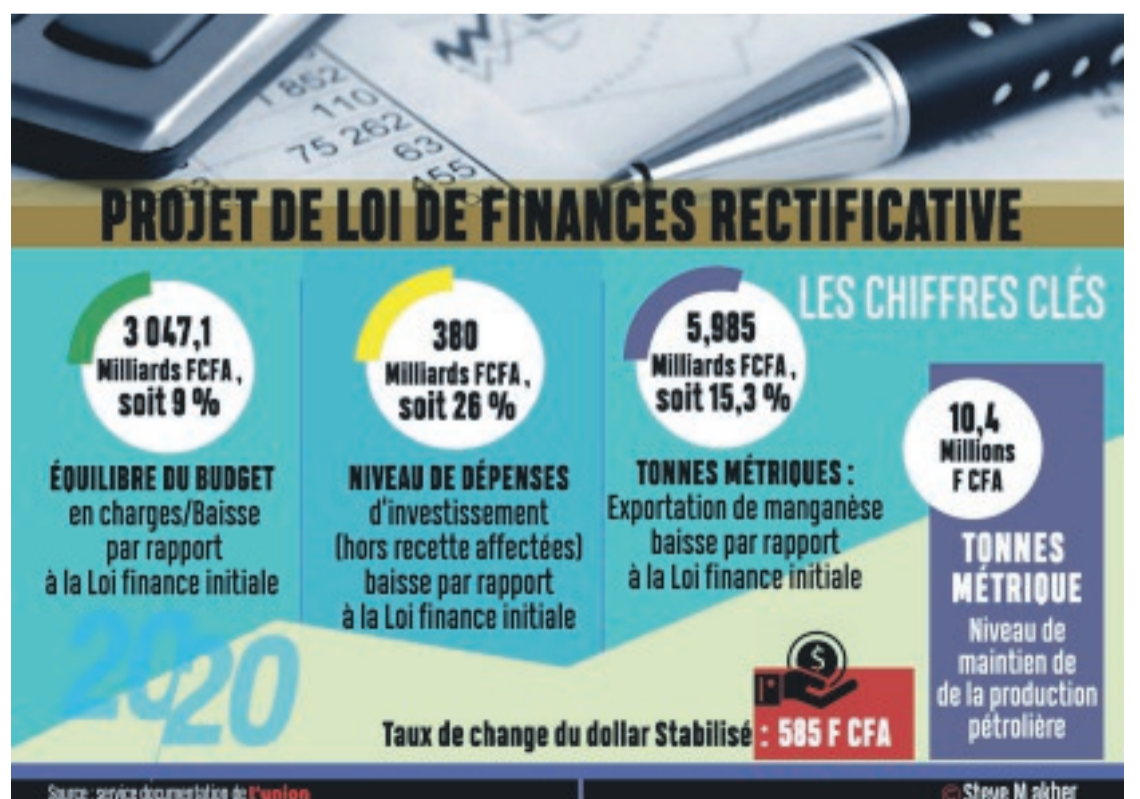
ralentissement des activités du secteur hors pétrole à +0,6 % au lieu de 3,8 % comme initialement projeté.

Selon le ministère de l'Économie, les secteurs les plus impactés par la crise seront ceux du pétrole et des services pétroliers. Mais également les autres services tels que le tourisme, l'hôtellerie et la restauration, les industries du bois, les BTP, le transport de passagers et le commerce hors biens alimentaires.

En termes de demande, le ralentissement par rapport aux objectifs de la Loi de finances initiale s'expliquerait par la baisse de la demande locale, en lien avec la réduction attendue des investissements publics et privés, la baisse de la consommation et le repli de la demande internationale des biens exportés.



Le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, dirigeant par visioconférence le



(en baisse) à

Un nouveau prêt de 5 milliards de francs pour renforcer la lutte contre la pandémie



Le Conseil des ministres du 12 juin 2020 à Libreville.

G-M. NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

Le budget 2020 sera marqué par un accent particulier sur le secteur de la santé. Notamment la riposte contre la pandémie de Covid-19. Le projet de Loi de finances rectificative 2020 prévoit des dépenses importantes sur ce volet.

Raison pour laquelle, parmi les projets de textes proposés par le ministre de l'Économie et des Finances, Jean-Marie Ogandaga, lors du Conseil des ministres tenu vendredi dernier, figure le projet de loi autorisant l'État à contracter un emprunt d'un montant équivalent à 5 444 443 100 francs CFA (8 300 000 euros) auprès

Ce financement permettra de couvrir les charges liées à l'acquisition des équipements de protection individuelle, des ambulances équipées ainsi que la formation spécifique des personnels de santé sur la Covid-19.



Photo: GASTON NGOUBILI/L'Union

de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Bird). Une fois le prêt obtenu, cet argent servira au financement du "Projet de préparation et d'intervention stratégique pour la Covid-19 au Gabon". Ainsi ledit projet vise-t-il à prévenir, détecter et riposter à la menace liée à la pandémie et à renforcer les systèmes nationaux de préparation en matière de santé publique dans notre pays.

Ce financement permettra de

couvrir les charges liées à l'acquisition des équipements de protection individuelle, des ambulances équipées ainsi que la formation spécifique des personnels de santé sur la Covid-19. Les charges liées à l'appui, à la prévention et à la sensibilisation ainsi qu'à la mise en œuvre et le suivi de l'exécution du projet sont également concernées par ce projet.

Un texte que le Conseil des ministres a parfaitement apprécié puis adopté.

En attendant l'approbation du Parlement...

AVANT d'être promulgué par le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, le projet de Loi de finances rectificative pour l'année 2020 devra passer sous les fourches caudines de plusieurs institutions. Notamment le Conseil économique, social et



Photo: F. MOMBO

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

EN dépit de son caractère urgentissime, le projet de Loi de finances rectificative 2020 adopté, le 12 juin en Conseil des ministres, ne devrait pas passer comme une lettre à la poste pour l'exécutif. En effet, il devra subir des étapes indispensables et obligatoires avant son adoption finale par le Parlement et sa promulgation par le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba. Un circuit qui devrait être bouclé avec une cer-

Il devra subir des étapes indispensables et obligatoires avant son adoption finale par le Parlement et sa promulgation par le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba.

taine célérité vu le contexte sanitaire actuel et l'urgence de débloquent les nouveaux crédits rectifiés pour les différents départements ministériels. Ainsi les prochaines étapes du projet de budget révisé peuvent être résumées en 9

points: (1) dépôt au Conseil économique, social et environnemental pour examen et avis; (2) dépôt au Parlement; (3) Examen au Parlement; (4) audition obligatoire du ministre de l'Économie et des Finances; (5) vote au Parlement; (6) contrôle de constitutionnalité par la Cour constitutionnelle; (7) promulgation par le président de la République; (8) publication au journal officiel; enfin, (9) mise en place et ouverture des crédits rectifiés.